

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160111_18

Séance du 11 janvier 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

Date de la convocation :
4 janvier 2016

Date d'affichage :
17 janvier 2016

L'an deux mil seize, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Denis VERNEREY.

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Assurances des risques statutaires

La commune était assurée auprès de Groupama (filiale : CIGAC) pour les risques statutaires lors d'arrêts maladie du personnel, jusqu'à fin 2015. Une nouvelle mise en concurrence a été réalisée auprès de Groupama, du Crédit agricole (filiale : SMACL) et de la CNP.

A garanties équivalentes, le conseil municipal décide de retenir le mieux disant, en l'occurrence le Crédit agricole avec un montant de cotisation de 5,83 % pour les agents relevant de la CNRACL et de 1,70 % pour les agents relevant de l'IRCANTEC. Le contrat est souscrit pour une durée de 6 ans.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE